

Plaidoyer pour le genre dans l'agriculture et la souveraineté alimentaire

Le Monde selon les femmes



du Monde selon les femmes



www.mondefemmes.org



Avec le soutien de
**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT** **.be**

Plaidoyer pour le genre dans l'agriculture et la souveraineté alimentaire, Le Monde selon les femmes, Bruxelles, 2011

© Le Monde selon les femmes
18, rue de la Sablonnière • B-1000 Bruxelles • Belgique
Tél. 32 2 223 05 12 • Fax 32 2 223 15 12
Compte n° 310-1217399-38

www.mondefemmes.org

Dépôt légal : D/2011-7926-02



Préambule

Ces dernières années on connaît des crises de diverses formes, la crise des matières premières (produits agricoles, pétrole...), la crise financière ou la crise environnementale (changements climatiques). Cependant un point les rassemble : le fait qu'elles aient toutes eu des impacts sur la sécurité alimentaire mondiale.

En 2009, le nombre de personnes ayant faim dans le monde a augmenté jusqu'à 1,02 milliard, le chiffre le plus élevé depuis 1970. Depuis l'année passée, plus de 100 millions de personnes ayant faim se sont ajoutées. Le plus grand paradoxe est que 70 % de ceux qui ont faim vivent en zones rurales. Et les plus touchés sont les femmes et les enfants. Pourtant, « les femmes produisent 60 à 80 % des aliments dans les pays du Sud et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale » (FAO, 2009). Par leur rôle socio-culturel, les femmes sont responsables des cultures vivrières (les produits que l'on retrouve chaque jour sur la table), de l'approvisionnement en eau et de la collecte et/ou production des plantes médicinales. Ce sont également elles qui préparent les repas et cherchent à équilibrer la diète alimentaire de la famille. En outre, en milieu urbain, elles contribuent considérablement au budget alimentaire du ménage grâce à leurs activités rémunératrices.

Nouvelles problématiques autour de la terre

Les réponses politiques proposées par les institutions internationales quant au changement climatique ou à la crise alimentaire n'ont pas toujours les effets espérés et représentent certainement un objet de débat. Du développement des agro-combustibles, aux marchés des droits d'émission ou encore des politiques d'accaparement (*) de la terre, à bien des égards, ils ont des conséquences négatives sur la structure sociale en milieu rural ainsi que sur la sécurité alimentaire. C'est ainsi que pour satisfaire leurs besoins en énergie ou en produits alimentaires certains pays occidentaux achètent des terres dites non exploitées et mènent des mécanismes/processus de développement permettant la construction de nouveaux grands projets agroindustriels sans nécessairement consulter et prendre en considération les besoins des populations autochtones. Ceux-ci provoquent des désastres

écologiques et limitent l'accès à la terre pour les petit(e)s producteurs et productrices. Finalement la pression sur les terres est de plus en plus forte et la question agraire prend un nouveau visage. La Banque Mondiale estime ainsi qu'en 2009, 45 millions d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement - soit deux fois la surface agricole française - ont fait l'objet de transactions ou de négociations.

() On entend par accaparement de terres l'acquisition, par des acteurs publics ou privés, étrangers ou nationaux, de droits sur de grandes surfaces de terres arables en vue d'y développer une agriculture de type industrielle dans le but de produire des denrées alimentaires ou des agro-carburants destinés principalement à l'exportation. Qu'ils s'agisse d'achat direct de terres à son propriétaire ou de la signature de baux emphytéotiques, les populations locales vivant sur ces terres convoitées ne sont, en général pas consultées. Elles disposent pourtant, sur ces terres dites disponibles, des droits d'usage ou de gestion collective, issus de la coutume mais qui continuent d'être peu sécurisés dans de nombreux pays malgré les réformes en cours. (Coordination Sud, 2010).*

L'enjeu, pourtant classique de la terre redevient ainsi central. La terre n'est pas seulement un bien lié à la production, ou à l'économie, c'est aussi un espace de vie lié au social, au culturel, au traditionnel et au politique. Le défi de la terre c'est aussi le défi de la sécurité alimentaire, ainsi que les questions liées à l'accès aux ressources. L'accès à la terre est importante mais non suffisante, il faut pouvoir aussi en garder le contrôle, c'est à dire la sécurité d'en avoir l'usage à long terme. Aujourd'hui, garder sa terre pour les paysan-ne-s prend de nouvelles dimensions : la diversité des acteurs nationaux et étrangers ainsi que l'utilisation de moyens politiques et économiques comme la marchandisation des terres là où les droits des populations sur leurs ressources manquent de protections juridiques. Les conséquences de ces nouvelles formes de privatisation des terres sont de plus en plus marquées en termes de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion de certaines personnes, en particulier les femmes. En effet, la concentration des terres vise une agriculture industrielle ce qui a pour conséquence une diminution des terres disponibles pour l'agriculture familiale, notamment les productions vivrières, généralement aux mains des femmes et à la base de l'alimentation familiale. De plus, la marchandisation des terres à des fins industrielles augmente la valeur de la terre, ce qui rend son accès plus difficile pour les petits-es productrices et producteurs. Dans certains cas, le prix élevé de la terre incite ces derniers à la vendre dans l'espoir de meilleures conditions de vie en ville.



L'accès et le contrôle des ressources par les femmes : un enjeu central pour la sécurité alimentaire

Parler de la terre c'est aussi parler du genre. En effet, un peu partout dans le monde et notamment en Afrique, les femmes jouissent encore de moins de droits que les hommes : l'accès et le contrôle de la terre, l'accès aux moyens financiers, aux moyens de production, à l'innovation technologique, la recherche, etc.

Ainsi, elles sont acculées à chercher des terres lointaines, ce qui accroît leurs charges, et parfois les place dans des situations de risques (violences, viols). L'accès et le contrôle des moyens financiers sont restreints : pour les pays africains, seuls 10 % des crédits agricoles sont octroyés aux femmes. Elles ont peu d'accès aux intrants agricoles, que ce soit aux produits (semences améliorées, etc.) ou aux outils car elles ne bénéficient pas de services de vulgarisation ou manquent de moyens. Les femmes en milieu rural sont encore souvent analphabètes, ce qui limite leur accès aux formations et aux nouvelles technologies. Il est dès lors important d'analyser des solutions à partir d'une analyse de genre en fonction des besoins spécifiques et pratiques des agricultrices et agriculteurs.

De plus, l'accaparement des terres est en concurrence avec l'application des droits de propriété d'usage. Ceci amplifie les problèmes anciens, notamment par rapport aux droits des femmes à l'accès et au contrôle des ressources.

Le rapporteur spécial de l'ONU au droit à l'alimentation, O. De Schutter (octobre 2010) a publié un rapport qui reprend les idées suivantes qui méritent d'être discutées : « *Nous sommes témoin aujourd'hui d'une augmentation sans précédent des pressions sur la terre. Chaque année, cinq à dix millions d'hectares sont perdus par la dégradation et 20 millions d'hectares de terres cultivées sont convertis pour le développement industriel et immobilier. La concurrence entre les utilisations différentes de terres cultivées a été renforcée récemment par des politiques favorisant les biocarburants dans le transport, un conducteur majeur derrière la vague récente des acquisitions à grande échelle de terre ainsi que des mesures adoptées pour atténuer le changement climatique ou pour la conservation environnementale. Tout cela arrive dans un contexte dans lequel, malgré un taux d'urbanisation élevé, la population rurale augmente toujours, et à chaque génération les parcelles de terres cultivées sont plus petites par personne ou par ménage. La sécurité d'accès aux ressources (terre et eau) est cruciale pour les personnes qui vivent de l'agriculture. Néanmoins, le titre de propriété individuel et la création d'un marché pour des droits de terre ne sont pas les plus appropriés. Au lieu de cela, le rapport suggère que le renforcement de systèmes coutumiers de propriété foncière et le renforcement de lois de loca-*

tion puissent significativement améliorer la protection d'utilisateurs de terre, à condition qu'ils ne mènent pas à l'exclusion des femmes ou des étrangers. En s'appuyant sur les leçons apprises des décennies de réformes agraires, le rapport souligne l'importance d'une redistribution de terre pour la réalisation du droit à la nourriture. Il montre qu'une distribution plus équitable de terre et le développement de fermes familiales est désirable tant pour l'efficacité que pour des raisons d'équité. L'agriculture familiale permet la réduction de la pauvreté rurale et à condition que la discrimination des femmes à l'accès à la terre soit éliminée, elle permet leur empowerment. »

La défense du droit à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la souveraineté alimentaire nécessite une certaine connaissance de ces droits et le développement de stratégies politiques et économiques. Encore bien souvent, les femmes ont peu accès à l'information, à la formation et à la prise de décision. Trop souvent, leurs besoins pratiques et leurs intérêts ne sont pas pris en compte car elles sont trop peu ou pas assez représentées dans les instances de prise de décision (instances associatives, politiques et internationales). A l'heure actuelle, le défi à relever consiste à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès et le maintien des ressources leur permettant ainsi de contribuer ensemble à la sécurité alimentaire, dont les trois éléments centraux sont : la disponibilité des aliments, c'est-à-dire une production alimentaire suffisante, l'accès économique et physique aux denrées alimentaires exploitables et enfin la sécurité nutritionnelle. Les femmes remplissent des fonctions importantes dans l'apport de ces trois éléments indispensables à la sécurité alimentaire.

Les productions agricoles intensives, l'utilisation d'engrais chimiques, les monocultures ont des conséquences négatives sur l'environnement ; telles que la déforestation, la destruction des écosystèmes ou encore la surexploitation des ressources en eau. Les femmes responsables de la biodiversité et notamment du maintien des semences et des plantes médicinales ont de moins en moins d'espace pour ce type de production.

De plus, l'accès et le contrôle du temps et de la main d'œuvre sont aussi problématiques. Les femmes doivent combiner les charges liées à la reproduction de la famille et le travail productif, ce qui fait que leurs journées sont souvent chargées. Le manque de services publics de qualité augmente ce temps de travail, en effet la privatisation des services publics rend difficile l'accès des femmes les plus pauvres aux services de base et augmente leur temps consacré à l'éducation des enfants, à obtenir de l'eau, à accéder à des soins médicaux ou à prendre soin des personnes malades, etc.

Recommandations

La souveraineté alimentaire passe par le renforcement de l'empowerment des femmes

Durant cette dernière décennie, le thème de la souveraineté alimentaire a reçu de plus en plus d'attention et les stratégies pour relever ce défi ont de fait évolué. La démarche d'empowerment des femmes se présente donc logiquement comme piste de solution et comme stratégie durable.

Elle s'inscrit tant au niveau individuel que collectif et révèle le fait que les individus, femmes et hommes, sont acteurs de changement. Elle fait référence au pouvoir que chacun peut avoir sur sa propre vie, au développement de son identité et de son pouvoir au sein d'un groupe dans une vision collective de gestion de la société et de la politique. Pour les mouvements sociaux l'empowerment est par ailleurs une notion plurisectorielle qui s'inscrit dans l'économie, le politique, et le social. Elle considère que la participation des femmes est indispensable au développement durable.

L'empowerment peut être décliné en quatre composantes : l'AVOIR (fait référence à l'accès aux moyens économiques et sociaux), le SAVOIR (fait référence à l'accès aux connaissances et à l'analyse critiques), le VOULOIR (fait référence à la force intérieure de la personne et/ou de la société - culture) et le POUVOIR (fait référence au pouvoir politique permettant le changement social). C'est pourquoi Le Monde selon les femmes préconise aux différents acteurs du développement et aux institutions en charge de ces problématiques, de mettre en priorité ces quatre composantes dans leurs politiques de développement.

**AVOIR :
pouvoir d'accéder
et de contrôler les ressources**

Dans le cadre d'un plaidoyer visant à protéger une agriculture paysanne locale dans les pays où la sécurité alimentaire n'est pas assurée, nous demandons à la Belgique dans le cadre de sa coopération au développement de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- Proposer et promulguer des lois qui accordent des droits égaux de propriété aux femmes et aux hommes – notamment rendre égalitaire les lois relatives à l'héritage, qui amélioreraient, d'une manière générale l'accès des femmes aux ressources (terres de meilleure qualité, semences, crédits...).
- Lutter contre la précarisation des travailleuses et des travailleurs agricoles (baisse des salaires, condition de travail difficile et droits bafoués), afin que les femmes et les hommes puissent avoir accès à des rémunérations qui leur permettent de rester chez eux.
- Diffuser les écotechnologies auprès des femmes et leur en assurer l'accès et le contrôle.
- Assurer la place des femmes tout au long de la filière agro-écologique afin qu'elles bénéficient des ressources générées et aient accès au pouvoir de décision aux différentes étapes de la production.
- Renforcer l'accès à un service public de qualité (santé, éducation, eau...) afin d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales et de soulager le travail des femmes.

SAVOIR : formation et recherches sur l'agriculture qui prennent en considération les inégalités liées au genre

Nous demandons à la Belgique dans le cadre de sa coopération au développement de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- Collecter des données différenciées par sexe sur l'agriculture et sur les trois piliers de la sécurité alimentaire :
 - Disponibilité/Production
 - Accessibilité/Marchés
 - Utilisation/Nutrition
 Et les mettre au service des planificateurs, techniciens et décideurs.
- Soutenir les recherches-action qui croisent les savoirs paysans et les nouvelles technologies afin de :
 - prendre en considération les rôles spécifiques des hommes et des femmes dans l'agriculture et de s'assurer de la prise en compte des besoins spécifiques liés au genre (violence, accès et contrôle des ressources, accès aux aliments, identification des discriminations alimentaires, répartition de la diète alimentaire au sein de la famille, etc...).
 - définir des indicateurs alternatifs de productivité en valorisant le savoir-faire des paysannes en agroforesterie, dans les cultures associées et la culture multi-étage, afin de mettre en évidence la richesse des productions autres que la monoculture (ces savoirs-faires sont devenus majoritairement féminins).
 - mettre en évidence l'impact des politiques agricoles sur les changements climatiques et la souveraineté/sécurité alimentaire.
- Favoriser l'accès des femmes à la formation technologique et scientifique permettant d'acquérir des compétences d'une agriculture durable.
- Promouvoir la formation à la citoyenneté pour permettre une action renouvelée en permanence de la société civile et exercer une vigilance critique par rapport à l'octroi des terres et à son partage, mais aussi impliquer hommes et femmes dans la formation et les campagnes de sensibilisation sur le genre, les lois et les droits, la nutrition, le fonctionnement

des services techniques, les cultures vivrières et durables, l'alphabétisation fonctionnelle, économique et politique.

- Veiller à la protection des savoirs traditionnels des hommes et des femmes concernant l'agriculture, les plantes et les remèdes, mais également à la protection des semences et leur propriété intellectuelle (accaparement des savoirs par le biais de brevets de multinationales pharmaceutiques sur les plantes et semences utilisées par les communautés).

VOULOIR : favoriser l'empowerment des populations

Nous demandons à la Belgique dans le cadre de sa coopération au développement de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- Valoriser et rendre visible le travail des femmes tant dans la sphère reproductive que productive.
- Assurer un environnement de sécurité physique pour permettre aux femmes d'assumer leurs fonctions en tant que productrices, gestionnaires, transformatrices, commerçantes...
- Travailler sur l'estime de soi des femmes, pour appuyer l'émergence de femmes leaders et accroître le pouvoir de négociation de celles-ci afin de renforcer leur participation aux prises de décisions.
- Mettre en place des réseaux d'organisations de femmes.
- Appuyer la sensibilisation de tous les acteurs concernés (autorités locales, religieuses et coutumières, hommes, femmes et enfants) au respect des droits des femmes et des hommes ainsi qu'aux inégalités existantes sur le fait que les femmes soient défavorisées face à l'accès et sécurité d'accès aux ressources ainsi qu'à la qualité des aliments qu'elles consomment.
- Soutenir des programmes de sensibilisation qui encouragent le développement des techniques d'allègement des tâches et encourager la répartition égale des tâches entre hommes et femmes et entre garçons et filles.



POUVOIR : intégrer la question du genre aux politiques agricoles et renforcer la participation des femmes à celles-ci

Nous demandons à la Belgique et aux pays partenaires dans le cadre de sa coopération au développement de soutenir des initiatives publiques et de la société civile qui visent à :

- Veiller à l'application et au suivi des lois pour un accès et un contrôle des ressources par les femmes et les hommes. Ce qui revient à poser la question politique du statut de la terre pour l'agriculture paysanne : va-t-on dans le sens de titre de propriété individuel ou le maintien de formes coutumières, collectives d'appropriation de la terre ou encore le développement de nouveaux statuts hybrides (exemple : titre individuel mais gestion collective). Dans tous les cas de figure, les femmes doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les hommes pour l'accès et la sécurité d'accès des ressources tel que la terre.
- Lutter contre l'accapement des terres et promouvoir une agriculture paysanne durable à travers une réelle consultation des communautés de base et à la participation des femmes à celles-ci sur les questions de politiques agricoles et financières, en s'appuyant sur l'article 32 de la convention de l'OIT de 1989 selon lequel : « sans consentement préalable, libre et informé il n'y a pas de réelle consultation ».

Nous demandons à l'Union européenne en accord avec les pays partenaire, dans le cadre de sa politique agricole et de sa coopération au développement d'intégrer dans leurs politiques et de soutenir les initiatives de la société civile qui visent à :

- Lutter contre l'accapement des terres et promouvoir une agriculture paysanne à travers :
 - une amélioration des directives par rapport à la bonne gouvernance de la tenue des terres, des pêches et des forêts et surtout en les rendant obligatoires.
 - La réalisation d'études d'impact indépendantes et basées sur les droits humains afin de garantir l'atteinte des objectifs des directives. Et en interdisant radicalement toute expropriation contraire aux droits humains.

- Examiner et réorienter les politiques agricoles et alimentaires afin qu'elles défendent une agriculture familiale durable et prennent en compte les intérêts particuliers des femmes dans l'exploitation familiale, qui n'est pas un tout homogène.

Nous demandons aux pays en partenariat de promouvoir la notion de genre dans leurs politiques agricoles et de soutenir les initiatives de la société civile qui visent à :

- Veiller à la prise en compte de la dimension de genre lors de l'élaboration des budgets (*genderbudgeting*) des ministères techniques concernés (agriculture, économie/finances, développement rural, environnement) et leur attribuer un budget adéquat.
- Appuyer l'intégration des femmes dans les structures de pouvoir (associatives, politiques et dans les institutions internationales) ainsi que leur participation effective au développement rural et aux stratégies de sécurité alimentaire (par exemple dans la gestion du Fonds Climat¹).
- Faire des liens entre les ministères tels que l'agriculture, le développement rural, l'environnement et le ministère de la femme notamment à travers des espaces interministériels réservés à une analyse de genre. Et impliquer le ministère en charge de la promotion de la femme dans l'analyse et l'élaboration des politiques nationales agricoles et de sécurité alimentaire.

¹ En outre, le Fonds mondial pour le climat devrait prévoir expressément la pleine participation des communautés et des populations touchées, y compris les femmes, dans la conception et la mise en œuvre des programmes et activités, et prendre en compte le genre dans toutes les politiques et programmes, y compris l'égalité d'accès au financement.



Bibliographie

- Document de recommandations du groupe GESA de la CFD (octobre 2010) sur *L'accès et le contrôle des ressources par les femmes : un défi pour la sécurité alimentaire*. http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/gesa_fr_tcm313-118102.pdf
- Le Monde selon les femmes (2009,) *Plaidoyer pour le genre dans le développement durable du Monde selon les femmes*, Collection Analyse et Plaidoyer, édition Le monde selon les femmes.
- Le Monde selon les femmes (2009) *Essentiel de genre n°9 : Genre et Agenda 21*. Bruxelles : Le Monde selon les femmes, chap 24.
- BEAULIEU Elsa (2008) *La division sexuelle du travail*, en ligne <http://www.ababord.org/spip.php?article720>, consulté le 23 mai 2011.
- CHARLIER Sophie (2007), « Les femmes contribuent à la souveraineté alimentaire », In, S. Charlier et G. Warnotte (éd.), *La souveraineté alimentaire Regards croisés*. Louvain : UCL/Presses Universitaires de Louvain et Entraide et Fraternité, pp.245-260.
- CHARLIER Sophie (2006), « L'analyse de l'empowerment des femmes qui participent à une organisation de commerce équitable. Une proposition méthodologique », in, AUROI C. et YEPEZ I., *Economie Solidaire et commerce équitable. Acteur et actrices d'Europe et d'Amérique latine*. Louvain: Presse Universitaires UCL/IUED, pp.87-109.
- *Témoignages de Mariam Sow (Enda-Pronat- Sénégal) et de Graciela Lopez (Remte-Pérou), lors du séminaire sur l'Accès à la terre du 21 mars 2011 à Bruxelles (CNCD et Monde selon les femmes)*
- Coalition contre la faim (mai 2011), *Document Plaidoyer sur l'avant projet des directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres, des pêches et des forêts*.
- O. De Schutter (11 août 2010) Rapport des Nations Unies de l'agenda provisoire sur *Promotion and protection of human rights: human rights questions including alternative approaches for improving the effective enjoyment of human rights and fundamental freedoms*.(session 65. article 69 –b) FAO.
- FAO (2010/2011), Rapport sur *La situation Mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: le role des femmes dans l'agriculture*. Rome : FAO.
- Banque Mondiale (07/09/2010), *Rising Global Interest in Farmland: Can it yield sustainable and equitable benefit*.
- Les notes de la coordination sud (C2A) *Agriculture et alimentation en question*. Octobre 2010, N°3